

Statut de l'artiste : l'Onem durcit ses positions

POLITIQUE CULTURELLE

Cela s'est fait discrètement, au moyen d'une simple directive interne de l'Onem du 29 septembre dernier mais les conditions d'accès au statut d'artiste (et de prolongation de celui-ci) se sont une fois encore durcies ces dernières semaines.

De plusieurs témoignages d'artistes, les mêmes constats nous sont parvenus : une série de prestations au cachet ne seraient plus prises en compte, dans certains bureaux on ne prendrait plus en compte que les jours de spectacle sur scène et, plus anecdotique mais révélateur, certaines dénominations de profession ne correspondant pas aux classifications de l'Onem seraient également réhabilitées.

Dans ce dernier cas, une slameuse, active depuis de nombreuses années, aurait ainsi vu ses demandes rejetées, la dénomination de son activité n'existant pas dans les catégories officielles de l'administration.

En ce qui concerne les prestations au cachet, la situation est kafkaïenne. Les artistes prestant au cachet mais bénéficiant d'un contrat lié à une convention collective de travail (CCT), ne pourraient plus comptabiliser ces

prestations. Les CCT protégeant un certain nombre de droits des travailleurs deviendraient ainsi un élément pénalisant.

Sur scène ou rien

Le plus incompréhensible est le rejet d'une série de journées de travail que l'Onem ne prendrait plus en compte comme « artistiques ». Ainsi, les heures d'écriture, de formation, d'entraînement, de préparation, de répétition ne pourraient plus entrer en ligne de compte. Si une telle mesure est appliquée, quasiment plus personne ne pourra bénéficier d'un statut d'artistes pour lequel il faut justifier de 156 jours de travail, dont 52 peuvent être de nature non artistique, en 18 mois. Il faudrait donc désormais 104 jours de prestation sur scène pour obtenir le fameux statut. Totalement irréaliste.

Face à ces nouvelles dispositions, Muriel Gerkens, députée fédérale Ecolo interpelle le ministre de l'Emploi Kris Peeters. La commission des affaires sociales de la chambre travaille en effet actuellement à la mise au point d'un véritable statut d'artiste et plusieurs de ses membres s'étonnent des initiatives prises parallèlement par l'Onem sans aucune concertation. ■

JEAN-MARIE WYNANTS